



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 14 décembre 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Marianne MICHEL, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Pierre Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS

Absents ou excusés : André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Jean-Luc BASSET à Mikael THOMAS et Nadine VERNEY à Marianne MICHEL

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

1. Le Conseil approuve le procès-verbal du 2 décembre 2016.
2. Le Conseil décide de conserver au-delà du 1^{er} janvier 2017, par dérogation au 2^o du I de l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
3. Le Conseil décide dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, de maintenir la perception de la taxe de séjour sur le territoire par la Commune de Vaujany après le 1^{er} janvier 2017.
4. Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 3 décembre 2016


Le Maire
Yves GENEVOIS



Uth